

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-TROIS JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 29

Convoqués le :
16/06/2026

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Madame Valérie BOHR, Monsieur Jean-Claude BICEGO, Adjoints au Maire.

Madame Dominique LANCERON, Madame Armelle CHAMPLON, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nathalie FOURNERET, Madame Brigitte STREIFF, Monsieur Jean-Pierre TRICHIES, Monsieur Joël SCHLIMME, Madame Nadège DRISSI, Madame Jessie BAVARIN, Monsieur Maxime RODHAIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Mehdi BOUHOUBOU, Madame Sandrine REBECHE, Monsieur Thierry HOUPPIE, Monsieur Yvan LEBERT, Monsieur Laurent PERRIN, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ

Monsieur Michel SCHALLER, conseiller municipal, ayant donné pouvoir à Madame Dominique LANCERON

Madame Delphine MAUCHANT, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR

Madame Christelle THEVENIN, conseillère municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Thierry HOUPPIE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

POINT 2026-74 – Marché public de travaux de réhabilitation des équipements de tennis La Saussaie n°02-2025-MLM – Lot n°1 – Projet d'avenant n°2

Rapporteur : Marc PINAULT

Les travaux de réhabilitation des courts de tennis La Saussaie ont débuté en juin 2025.

Coordonnés par le cabinet KALEOS, en sa qualité de maître d'œuvre, et confiés aux entreprises DIEBOLT TP, titulaire du lot 1 – Terrassement, voirie et réseaux divers, et SAS MATHIS, titulaire du lot 2 – Bâtiment, le chantier portait sur :

- L'aménagement d'un cheminement extérieur éclairé et accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- La rénovation de la charpente en bois ;
- Le changement des toiles ;
- La réfection complète des aires de jeu ;
- La mise en conformité du club house.

Le montant initial du marché s'élevait à 1 101 248,86 € HT soit 1 321 498,63 € TTC, ventilé comme suit :

- Lot 1 – DIEBOLT TP : 81 777,00 € HT soit 98 132,40 € TTC ;
- Lot 2 – SAS MATHIS : 1 019 471,86 HT soit 1 223 366,23 € TTC.

En cours d'exécution du marché, des travaux supplémentaires ont été identifiés comme nécessaires et ont donné lieu à la signature des avenants suivants :

- **Lot 1 – Avenant n°1**, d'un montant de 7 955,00 € HT, soit 9 546,00 € TTC, pour la création d'une aire d'aspiration conforme aux préconisations du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS) ;

- **Lot 2 – Avenant n°1**, d'un montant de 31 072,57 € HT, soit 37 287,08 € TTC, pour le remplacement des arches et ferrures situées aux extrémités des courts du fait d'un état de délabrement avancé constaté lors du retrait des toiles ;
- **Lot 2 – Avenant n°2**, d'un montant de 17 900,00 € HT, soit 21 480,00 € TTC, pour des travaux de désamiantage des faux-plafond des vestiaires ; les anciennes dalles de faux-plafond contenant de l'amiante ayant été mise au jour à la suite d'infiltrations d'eau consécutives au soulèvement de la toile pendant la tempête Benjamin (octobre 2025) ;
- **Lot 2 – Avenant n°3**, d'un montant de 8 250,85 € HT, soit 9 901,02 € TTC, pour la fourniture et pose de dalles de faux-plafonds dans les vestiaires, le bureau et la cuisine (dégâts liés à des déchirements de la toile antérieurs aux travaux).
- **Lot 2 – Avenant n°4**, d'un montant de 65 489 € HT, soit 78 586,80 € TTC, pour l'isolation thermique par l'extérieure et la pose d'un bardage bois sur le club house, ainsi que la sécurisation du site par la pose de clôtures, portillons et portail.

Un **avenant n°2** est aujourd'hui proposé dans le cadre du **lot 1** et porte sur l'opération complémentaire suivante :

- Préparation à recevoir des dispositifs de vidéoprotection (fourniture et pose d'un mât cylindro-conique, fouilles en tranchée, fourniture et pose de gaines), dans l'emprise du chantier, pour un montant de 6 429,00 € HT, soit 7 714,80 € TTC.

Ce projet n'ayant pas fait l'objet d'une inscription au budget primitif 2026, une réaffectation de crédits a été proposée dans le cadre de la décision budgétaire modificative n°1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer par délibération sur le projet d'avenant n°2 du lot n°1 du marché public n°02-2025-MLM portant sur les travaux de réhabilitation des équipements de tennis du site de La Saussaie.

VU le marché public de travaux n°02/2025/MLM pour la réhabilitation des courts de tennis La Saussaie à Moulins-lès-Metz, et notamment son Lot n°1 – Voirie et réseaux divers confiée à l'entreprise DIEBOLT TP,

VU le projet d'avenant n°2 adressé par la société DIEBOLT TP à la commune de Moulins-lès-Metz,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des travaux complémentaires pour permettre le déploiement futur de dispositifs de vidéoprotection,

CONSIDERANT la nécessité de formaliser ces modifications par la conclusion d'un avenant n°2 entre la Commune et la société DIEBOLT TP, 8 rue Guleutfeld – 67440 MARMOUTIER,

CONSIDERANT l'incidence financière du projet d'avenant n°2 du lot n°1 sur le montant global du marché, définie comme suit :

- Le montant initial du marché s'élevait à 1 101 248,86 € HT soit 1 321 498,63 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°1 – lot 1 s'élève à 7 955,00 € HT, soit 9 546,00 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°1 – lot 2 s'élève à 31 072,57 € HT, soit 37 287,08 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°2 – lot 2 s'élève à 17 900,00 € HT, soit 21 480,00 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°3 – lot 2 s'élève à 8 250,85 € HT, soit 9 901,02 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°4 – lot 2 s'élève à 65 489,00 € HT, soit 78 586,80 € TTC ;
- Le montant de l'avenant n°2 – lot 1 s'élève à 6 429,00 € HT, soit 7 714,80 € TTC ;
- Soit une augmentation cumulée de 12,45 %, pour un nouveau montant de marché de 1 238 345,28 € HT, soit 1 486 014,34 € TTC.

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres en date du 15 juin 2026,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 23 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VALIDE le projet d'avenant n°2 du lot n°1 du marché public n°02-2025-MLM portant sur les travaux de réhabilitation des équipements de tennis du site de La Saussaie d'un montant de 6 429,00 € HT, soit 7 714,80 € TTC ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 au lot 1 du marché de travaux 02-2025-MLM – Réhabilitation des courts de tennis La Saussaie avec la société DIEBOLT TP ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20260623-2026-74DCM-DE

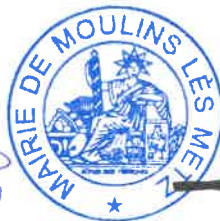
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2026

Notification : 29/06/2026

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/06/2026

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.